

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre février deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/01/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADÉ, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Claude DECOU, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUODOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD,

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Michel PARVY), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRADÉ), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alain GONZALES, Pierre LANGLADE (a donné procuration à Arlette DEMAR), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Michelle MONDIT (a donné procuration à Bernard POUSSIN).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2015-002 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – ADHESION AU SERVICE ENERGIE DU SEHV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 4 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la proposition d'adhésion transmise par le Syndicat Energie Haute Vienne

Monsieur le Président expose que le Syndicat Energie Haute-Vienne a créé un service de l'énergie appelé « Energies Service Public 87 » pour assister les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à gérer et diminuer leur consommation d'énergies.

Compte tenu des différents bâtiments gérés par la Communauté de Communes de Noblat et de son parc de matériels roulants, il est proposé d'adhérer au Syndicat Energie Haute-Vienne pour ces missions afin de bénéficier des conseils et de l'assistance de ce service ESP 87. Le montant de l'adhésion s'établit à 50 € + 0,05 € / habitant.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Décide d'adhérer au service « Energies Service Public 87 »,

Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à cette adhésion

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 12.02.15

Publié ou notifié

Le : 13.02.15



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - ADHESION AU SERVICE ENERGIE DU SEHV

Date de transmission de l'acte : 12/02/2015

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 12/02/2015

Numéro de l'acte : 2015-002 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150204-2015-002-DE

Date de décision : 04/02/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite